



**DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE  
L'YONNE**

- Vu le Code de l'éducation notamment l'article D321-8
- Vu le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école
- Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

**ARRÊTE**

**Article 1er :** La composition de la commission d'appel de fin de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> est la suivante :

**REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

**Président :** Mme LATRILLE Sophie – principale du collège André Leroi-Gourhan - Vermenton, représentante du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

M. ROBIN Philippe - principal du collège Jacques Prévert - Migennes

M. BROUILLARD Xavier - principal du collège la croix de l'Orme - Montholon

Mme THOMAS-ANDRE Claire - professeure d'éducation musicale et de chant choral au collège Restif de la Bretonne - Pont-Sur-Yonne

Mme MEUNIER Ghislaine - professeure d'éducation physique et sportive au collège Maurice Clavel - Avallon

Mme JOGUIN Magalie – conseillère principale d'éducation au collège Jean Bertin – St Georges sur Baulche

Mme GUILLEROT Laëtitia - directrice de centre d'information et d'orientation - CIO Auxerre

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVE**

Mme BOUCHARD Virginie, représentante de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)

M. FEVRE Benoît, représentant de l'Association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

**MEMBRES SUPPLEANTS**

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)

N..... représentant de l'Association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Yonne**

**Article 2 :** La commission d'appel peut s'adjoindre en tant que de besoin les services de Madame KOVALTCHOUK Agnès, assistante sociale, du collège Denfert Rochereau à Auxerre et de Madame BRISON Yveline, infirmière au collège Jean Bertin à Saint Georges s/Baulche.

**Article 3 :** Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet à sa date de publication.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la direction académique de la DSDEN de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site web de la DSDEN de l'Yonne ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 27 mai 2025

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Yonne,

  
Jean-Baptiste LEPETZ